



Visa du maire sur le projet (remarques éventuelles)

Le .....  
 Signature

- BOURG-BLANC
- COAT-MEAL
- Le DRENNEL
- KERSAINT-PLABENNEC
- LANDEDE
- LANNILIS
- LOC-BREVALAIRE
- PLABENNEC
- PLOUGUERNEAU
- PLOUGUET
- PLOUVIEF
- SAINT-BART
- TREGLONOU

S Service  
 P Public  
 A Assainissement  
 N Non  
 C Collectif

**FICHE DE RENSEIGNEMENTS**

**EN VUE DE L'INSTALLATION D'UN DISPOSITIF  
 D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

*Ce document est à déposer en 3 exemplaires à la mairie du lieu où sera réalisé l'installation.  
 La mairie transmettra un exemplaire au SPANC pour avis technique*

**COMMUNE :** .....  
**Date de réception du dossier en mairie :** .....

**DEMANDEUR**

Nom et Prénom : .....

Adresse complète : .....

☎ Téléphone..... Portable..... Bureau.....

Eventuellement Nom et Tél. de son représentant ou mandataire : .....

Nom et prénom du propriétaire, si ce n'est pas le demandeur : .....

Projet d'installation situé à :

- Adresse : .....
- Références cadastrales (section et n° de parcelles) : .....
- Classement de la parcelle (source mairie par le PLU ou POS) : .....
- Surface de la parcelle ou des parcelles : .....

Nature des travaux       Construction neuve  
                                   Rénovation et transformation (avec permis de construire)  
                                   Création sur locaux existants (sans permis de construire)

Assainissement existant :  oui       non      ancienneté ? .....

## CARACTERISTIQUE DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT PROJETE

L'ensemble des eaux usées, eaux vannes (wc) et toutes les eaux ménagères (cuisine, salle de bain, machine à laver, ...) doivent être recueillies, traitées et évacuées. Les eaux pluviales ne sont jamais admises dans l'installation.

### 1/ Prétraitement des eaux usées

Ouvrage principal	Fosse toutes eaux de .....	m <sup>3</sup>
	Autre (préciser).....	
Equipements annexes	Bac dégraisseur de .....	litres
	Pompe de relevage	Oui Non

### 2 Traitement des eaux prétraitées

#### 2.1 - Epandage souterrain en sol naturel

- Tranchées d'épandage  
 Tranchées d'épandage en pente

Longueur totale de l'épandage : ..... ml  
 Nombre de tranchées  
 Longueur de chaque tranchées : ..... ml  
 Profondeur maxi. du fond de fouille : ..... cm

- Lit d'épandage

Surface du lit d'épandage : ..... m<sup>2</sup>  
 Largeur du lit : ..... ml  
 Longueur du lit : ..... ml  
 Profondeur maxi du lit : ..... cm

#### 2.2 - Epuration en sol reconstitué et infiltration dans le sol naturel

- Filtre à sable vertical non drainé

Surface : ..... m<sup>2</sup>  
 Largeur du filtre : ..... ml  
 Longueur du filtre : ..... ml

- Tertre d'infiltration

Surface au sommet : ..... m<sup>2</sup>  
 Largeur du sommet : ..... ml  
 Longueur du sommet : ..... ml  
 Surface de la base : ..... m<sup>2</sup>  
 Largeur du sommet : ..... ml  
 Longueur du sommet : ..... ml

#### 2.3 - Epuration en sol reconstitué et rejet au milieu superficiel ou souterrain

- Filtre à sable drainé

Surface : ..... m<sup>2</sup>  
 Largeur du filtre : ..... ml  
 Longueur du filtre : ..... ml

- Lit à massif de zéolithes

Surface : ..... m<sup>2</sup>

Le rejet est envisagé                      Oui      Non

#### Type de rejet

- A la rivière / ruisseau  
 Création d'un puits d'infiltration (fournir la dérogation de la DDASS)  
 Autre (préciser) : .....

## CONCEPTION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Conformément au règlement du SPANC et en référence à l'arrêté préfectoral du 12/2/04, une étude particulière à la parcelle est demandée pour tout projet d'assainissement non collectif

### Etude particulière de définition de filière réalisée par

Nom.....

Adresse .....

Téléphone..... Fax .....

### Concepteur du projet (architecte, constructeur, ...)

Nom : ..... En qualité de .....

Adresse : .....

Téléphone..... Fax .....

### Installateur du dispositif (si déjà choisi)

Nom.....

Adresse .....

Téléphone..... Fax .....

## LOCAUX A DESSERVIR

### Exclusivement à usage d'habitation

Nombre de logements : .....

Type de résidence : Principale      Secondaire

Nombre de pièces principales : .....

Nombre de chambres (+ bureau, salle de jeux, ...): .....

Nombre d'usagers : .....

### Autres usages

Types d'activité : .....

Description de l'activité : .....

Description du projet : .....

Nombre d'usagers : .....

Alimentation en eau potable      Adduction publique      Autre (préciser) : .....

## TERRAIN RECEPTEUR DU DISPOSITIF D'ASSAINISSEMENT

Présence d'un point d'eau à proximité du dispositif      Oui      Non

Puits ou captages à ..... mètres

Forage (y compris géothermie) à ..... mètres

Cours d'eau à ..... mètre

Usage de l'ouvrage ?      Alimentation humaine      Alimentation animale      Autre .....

## PIECES COMPLEMENTAIRES A FOURNIR PAR LE DEMANDEUR

Un exemplaire de l'étude de sol contenant outre le profil de sol et le choix de la filière d'assainissement

- Un plan de situation du lieu dit indiquant le projet (1/25000°)
- Un plan de masse (1/200 ou 1/250°) présentant l'habitation et les éléments du dispositif d'assainissement dont les canalisations et la position des conduites de ventilation et d'extraction. Sur ce plan, la pente du terrain doit être indiquée
- Une coupe longitudinale (avec cotes de niveau) de l'habitation et du dispositif de traitement, notamment pour les terrains en pente

Les plans des niveaux de la maison (rez de chaussée et étage(s)).

## ENGAGEMENTS DU DEMANDEUR

Le demandeur s'engage, sous sa responsabilité, à ne réaliser ou à ne faire réaliser l'installation de l'assainissement non collectif qu'après réception de l'autorisation du maire, conformément au projet tel qu'il aura été accepté et selon la réglementation en vigueur.

De plus, le demandeur doit communiquer le dossier d'assainissement (étude de sol et avis de conception favorable émis par le SPANC) au maître d'ouvrage et à l'installateur afin que les préconisations techniques soient respectées lors de la réalisation des travaux.

Le demandeur s'engage à entretenir son installation.

Le demandeur autorise les techniciens du SPANC à pénétrer sur la propriété pour exercer les missions de contrôle technique de l'assainissement non collectif qui lui sont confiés par la communauté de communes.

### NOTA

*Le SPANC devra vérifier la conformité des la réalisation du dispositif à l'achèvement des travaux. Dans ce but, le SPANC devra être averti suffisamment tôt et impérativement avant tout recouvrements des ouvrages.*

Fait à : ....., le .....

Tous les renseignements sont certifiés exacts

Signature du demandeur

### REFERENCES

- Arrêté interministériel du 6 mai 1996 fixant les prescriptions technique applicables
- Référence technique : Normalisation française DTU 64.1 de mars 2007
- Arrêté préfectoral n°2004-0109 du 12/02/04 portant les dispositions particulières relatives au contrôle de conception des dispositifs d'assainissement non collectif